



# Au Fil de la Lauch

## S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi de 13 h 30 à 17 h

Mardi et mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>  
<http://www.agglo-colmar.fr>



Septembre 2014

## Edit0



Voilà, c'est reparti pour une nouvelle rentrée !

Après un été qui, je l'espère, a été pour vous tous source de repos et de nouveaux projets à accomplir, cette fois, c'est vraiment la rentrée !

Adieu, immenses étendues de sable blanc, farniente bercé par le va-et-vient du ressac, randonnées en montagne ou tout simplement tranquillité de la vie villageoise au mois d'août : l'heure de la rentrée a sonné, les vacanciers sont de retour, les écoliers s'appêtent à reprendre le chemin de l'école.

C'est inévitable, pour ceux qui sont partis en vacances comme pour ceux qui n'ont pas quitté le village, le mois de septembre marque le retour à la vie « normale ».

Quoique plus courtes, j'espère que l'on pourra profiter de quelques belles journées qui permettront encore de prendre un apéritif en terrasse ou de s'échapper le temps d'un week-end.

Véronique FUCHS-PAGNONCELLI



Les nouveaux buts multisports à l'école



Miss Grenouille 2014



Hübert et son meuble dessin pour les tout-petits



Marché aux puces 2014



La dernière messe du curé Piequet



Le 30ème rallye du Florival



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

## **Cela s'est passé ...**

Le temps incertain n'a pas découragé les organisateurs de manifestations qui se sont poursuivies sans discontinuer durant tout l'été.

Selon les responsables, il y avait moins de monde à la 12<sup>ème</sup> édition de la fête de la Grenouille organisée par l'association Fresch'N Co avec l'aide de plus d'une centaine de bénévoles. Le point positif est qu'il n'y a pas eu de débordements.

Avec sa nouvelle voirie, Herrlisheim-Vignoble était fin prêt pour le passage des coureurs du Tour de FRANCE qui n'ont pas eu le temps d'admirer le paysage, tant leur passage était rapide et éphémère.

Succès pour la fête du 14 juillet organisée par la commune et l'association Le Coup de Main. De nombreuses personnes nous ont fait savoir que le feu d'artifice était magnifique.

Une cinquantaine d'équipages ont rejoint le point de contrôle, de ravitaillement et d'assistance situé chez AB Dépannages à l'entrée de la zone artisanale, pour participer à la 30<sup>ème</sup> édition du Rallye Régional du Florival dont la course s'est déroulée dans de bonnes conditions atmosphériques.

Une soixantaine de personnes se sont déplacées pour donner leur sang, ce qui est un bon chiffre selon les organisateurs en période de vacances.

Il y avait beaucoup de monde aux marchés organisés par les footballeurs par un temps excellent.

Parmi les autres manifestations ou activités, n'oublions pas de citer la kermesse des écoles, le sanglier à la broche organisé par l'association des JSP des Trois-Châteaux, le 10<sup>ème</sup> anniversaire du Herrlisheim Escrime Club.

## **Quelques nouvelles brèves ...**

Je ne reviendrai pas sur le volumineux dossier de la réforme des rythmes scolaires dont le point a été évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal et pour lequel vous trouverez une synthèse du procès-verbal dans ce bulletin.

La commission du fleurissement est passée dans le village. De belles réalisations ont été constatées. Du côté de la commune, le résultat n'est pas à la hauteur de nos attentes du fait du choix de certaines plantes. En effet, l'essai de remplacer les géraniums par d'autres variétés moins chronophages en entretien (ustzopfa) n'a pas été concluant.

Parmi les incivilités de ces dernières semaines, il faut encore et toujours relever les crottes de chiens même dans la cour Sainte-Marthe, les dépôts sauvages dans la zone artisanale, autour des bennes enterrées (dont un a été sanctionné par une amende de 75 euros), la vitesse des véhicules signalée rue Principale ou rue Saint-Pierre, quelques jeunes dont certains motorisés, qui squattent les abris de la gare et les laissent dans un état déplorable, le vol de la plume qui faisait partie de la décoration située devant l'école élémentaire, l'utilisation régulière du nouveau terrain de football situé près des écoles alors que son accès interdit est signalé par des panneaux, deux départs de feu à la mairie, le premier sur la porte arrière de la mairie, le deuxième sur un sapin du parc, le taggage du souterrain de la gare alors qu'il avait été entièrement repeint par les agents communaux lors des gros travaux etc ... Que faire, si ce n'est de constater le manque de civisme de quelques personnes et le mauvais exemple qu'ils donnent à nos jeunes concitoyens.

## **Bernard, ancien agent communal, nous a quittés ...**

Bernard, notre agent communal nous a quittés suite à une longue maladie. Vous trouverez ci-après ma prise de paroles lors de la messe d'adieu.

## **La démission du curé ...**

Le curé Michel Piequet nous a quittés après une mission qu'il aura accompli pendant un peu plus de 2 années. Son départ fait suite à des dissensions internes dans le fonctionnement de la Communauté de Paroisses des Trois-Châteaux. Comme je l'ai dit dans mon discours à l'issue de la dernière messe : « ... les relations entre vous et les élus locaux étaient excellentes, et de ce fait, je ne peux que regretter votre départ ». Un chèque-cadeau et quelques bouteilles provenant du terroir local lui ont été remis par la commune.

## **Les travaux ...**

### **Dans les écoles ...**

Les agents communaux ont réalisé les travaux d'entretien demandés par les enseignantes. Deux tables de tennis ainsi que deux buts multisports, financés partiellement par l'association des Grenouilles sportives, ont été installés dans la cour de l'école élémentaire.

Hubert, le menuisier bénévole, a confectionné un meuble dessin sur mesure pour les tout-petits de l'école maternelle. Un grand MERCI à lui !

Suite à des affaissements réguliers constatés dans la cour de l'école élémentaire, la fosse septique qui était encore en place sous l'escalier de l'école, a été condamnée et un branchement direct a été réalisé sur le réseau d'assainissement collectif. Coût des travaux environ 5000 euros, curage et condamnation de la fosse compris.

Les travaux de transformation, en propre régie, de l'ancien local « citerne à mazout » de l'école maternelle en local de rangement sont terminés.

## Aire de dépôt des végétaux...

La clôture a été installée par les agents communaux et les travaux sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Colmar. Cette aire, située derrière le parking de la gare, sera opérationnelle à compter du lundi 8 septembre. Son accès est réservé aux seuls habitants de Herrlisheim et est strictement interdit aux professionnels.

Une journée d'information est prévue sur site le 20 septembre de 10 à 13 heures. A ce sujet, vous trouverez tous les renseignements en annexe page 8. Un agent communal ou un élu sera présent lors des ouvertures pendant quelques temps. Par la suite, nous compterons sur le civisme des déposants, comme cela se passe à Walbach ou Zimmerbach, pour respecter les conditions d'utilisation, sans quoi, nous serons obligés de fermer cette aire de dépôt.

Dès à présent, nous vous donnons rendez-vous pour l'opération « remplacement bio seau » prévue le samedi 6 septembre (voir page 9) le 20 septembre pour l'inauguration de l'aire de dépôt des végétaux (voir page 9), et vous invitons à venir nombreux aux portes ouvertes de la bibliothèque avec la participation des orgues de barbarie de Wintzenheim, au repas « carpes-frites » organisé par les sapeurs-pompiers sous le chapiteau et au repas « choucroute » préparé par le « Coup de Main » qui aura lieu salle Saint-Michel.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Bien cordialement,

Le Maire,  
Gérard Hirtz

## JOURNEE CITOYENNE

La journée citoyenne, initiée en 2006 par Fabien JORDAN, maire de Berrwiller, a pour vocation de réunir sur une journée ou une demi-journée tous les habitants volontaires dans le but de réaliser un ou des petits chantiers qui viendront réparer, améliorer ou embellir un lieu, un bâtiment ....

Elus, associations, artisans, particuliers, toutes les compétences et énergies sont mobilisées en étroite collaboration pour faire de cet événement rassembleur et citoyen une réussite, tant sur le plan de la réalisation du ou des projets, que de celui d'une rencontre conviviale agrémentée d'un repas pris en commun dans la bonne humeur générale.

Veillez dès à présent réserver la date du **lundi 6 octobre à 19h30** pour une réunion d'information qui aura lieu **salle Saint-Michel**.

Nous reviendrons sur cette journée dans le prochain bulletin communal.

## Allocution du Maire, Gérard HIRTZ, aux obsèques de Monsieur Bernard JEROME Adjoint technique à la commune de Herrlisheim

« Chère famille en Deuil,  
Mesdames et Messieurs,

Bernard nous a quittés mercredi dernier, après une longue et pénible maladie, maladie contre laquelle il s'est battu depuis début 2012, soit exactement 2 ans et demi.

Bernard qui avait 59 ans le 4 février, était né à Colmar et avait suivi une formation de cuisinier, métier qu'il a exercé à Paris et à Colmar ... avant de rejoindre l'équipe technique communale en avril 1999 où il a été titularisé dans le grade d'adjoint technique en mai 2011.

Il habitait chez Bruno et sa sœur Suzanne qui l'a pris en charge à l'âge de 17 ans.

Qui d'entre nous ne connaissait pas Bernard ?

Bernard ...

- sur son vélo et avec sa cigarette,
- sur le tracteur en train de rejoindre un chantier dans le village,
- avec son caniche blanc, Rosetta, qu'il aimait tant,
- qui se rendait toujours disponible le samedi matin pour le broyage des branches que nous amenaient les habitants derrière la mairie, avec Lucien STOECKLIN et Claude BAGUET,
- qui arrivait à la mairie à 7 h du matin, préparait le café à ses collègues de travail, pour prendre le service à 8 heures,
- qui me rendait une petite visite dans le bureau pratiquement tous les jours avant 8 heures, visite au cours de laquelle nous évoquions tout et rien, nous parlions de Rosetta ou des petits plats qu'il aimait tant préparer !

Agent très attachant et toujours dévoué, Bernard ne pouvait pas tout faire mais faisait tout ce qu'on lui demandait, se rendait toujours disponible, prêt à aider, à rendre service .... !

Bernard nous a quittés pour rejoindre la tombe de son papa à Colmar et laisse un grand vide auprès de tous, surtout auprès de ses collègues de travail.

Bernard ...

MERCI pour tout ce que tu as fait pour la collectivité,

REPOSE en paix,

Au nom de toute l'équipe municipale, SALUT Bernard. »



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2014 (Synthèse)

Convoqué le 24 juillet 2014, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM s'est réuni mercredi, le 30 juillet 2014 à 20h00, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

**Excusée :** Marie Rose HEYBERGER (procuration à M. Gérard HIRTZ)

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2014
3. Informations légales
4. Adoption du règlement intérieur
5. Chasse 2015-2024 : mise en place des Commissions, consultation des propriétaires et abandon du loyer de la chasse
6. Fixation de tarifs pour enlèvement de dépôts sauvages et déjections canines
7. Syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI) : rapport d'activités 2013
8. Syndicat départemental d'électricité et de gaz : rapport d'activités 2013
9. Décisions modificatives n° 2
10. Prise en charge des frais de repas pour les élus non indemnisés
11. Réforme des rythmes scolaires : application à la rentrée 2014/2015
12. Motion de soutien à la Brigade verte
13. Motion contre la fusion de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne
14. Motion contre la baisse massive des dotations de l'Etat
15. Divers

Le Maire sollicite la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

CAC : rapport 2013 sur le prix et la qualité de l'assainissement

Strenggraben : vente de terrains

Tous les conseillers municipaux étant d'accord, les points sont rajoutés à l'ordre du jour (n° 8 et 16).

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 : il est approuvé sans réserve.

### 3. Informations légales

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 37, n° 406/319 et 411/315
- section 37, n° 407/316
- section 62, n° 26

### 4. Adoption du règlement intérieur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Herrlisheim-près-Colmar.

### 5. Chasse 2015-2024 :

Par arrêté du 2 juillet 2014, le Préfet du Haut-Rhin a arrêté le cahier des charges types des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024. Le droit de chasse étant administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires, il convient de :

#### a. mise en place des Commissions

##### Commission communale de dévolution

Elle est composée du Maire (ou de son représentant), d'une Commission déléguée du Conseil municipal, du Trésorier de la commune et du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (ou de son représentant). Elle est désignée dans les mêmes conditions que la commission de dévolution des marchés publics.

Son rôle est d'attribuer le droit de chasse sur les lots communaux en cas d'adjudication ou d'appel d'offres, dans les conditions fixées par le cahier des charges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la liste unique présentée comme suit :

Gérard HIRTZ, Maire, Laurent WINKELMULLER, Micheline RITTER, Jérôme BAUER, titulaires, Joël ERNST, Laurent DI STEFANO, Stéphane JUNGBLUT, suppléants

### **Commission communale consultative de la chasse**

Elle est composée du Maire de la commune (Président), de 2 conseillers municipaux au minimum, de 2 représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la Chambre d'Agriculture, d'un représentant de la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin, d'un représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Il est proposé que les 2 conseillers municipaux soient Laurent WINKELMULLER et Jérôme BAUER (suppléant = Laurent DI STEFANO).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres de la Commission communale consultative de la chasse comme évoqués ci-dessus.

#### **b. consultation des propriétaires et abandon du loyer de la chasse**

Conformément à l'article L 429-13 du Code de l'Environnement, il appartient aux propriétaires de terrains « chassables » de se prononcer sur l'abandon à la commune du loyer de la chasse pendant la durée de la location. Les propriétaires seront consultés par écrit cet été.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter le produit de la location de la chasse comme suit :

1/3 à la couverture des cotisations obligatoire à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole

1/3 en subvention à l'Association Foncière

1/3 pour l'entretien des chemins du vignoble.

### **6. Fixation de tarifs pour enlèvement de dépôts sauvages et déjections canines**

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil municipal avait décidé de fixer à 75 euros l'enlèvement de dépôts sauvages et le nettoyage des lieux.

Devant la recrudescence des incivilités, il est proposé de faire passer ce tarif à 150 euros et de rajouter les déjections canines.

Certains élus n'étant pas favorables à l'instauration d'une amende pour les déjections canines tant que des poubelles ne seront pas installées aux endroits stratégiques du village, ce point sera vu lors d'un prochain Conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de fixer à 150 € l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux,

- dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

### **7. Syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III (SIEPI) : rapport 2013**

Le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable nous a récemment été adressé par le SIEPI. Il peut être consulté au Secrétariat de la Mairie et sur le site Internet de la commune.

Globalement, l'eau produite et distribuée par le SIEPI est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité.

### **8. Communauté d'agglomération de Colmar : rapport 2013 (assainissement)**

Le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement nous a récemment été adressé par la CAC. Il peut être consulté au Secrétariat de la Mairie et sur le site Internet de la commune.

### **9. Syndicat départemental d'électricité et de gaz : rapport d'activités 2013**

Par courrier du 24 juillet dernier, le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin nous a transmis son rapport d'activités 2013, qui est consultable au Secrétariat de la Mairie.

### **10. Décisions modificatives n° 2**

Le Maire explique que des décisions modificatives sont nécessaires pour payer les factures liées à l'entretien du club house (acquisition de peinture pour 1 500 euros TTC) et à l'achat de panneaux signalétiques (2 000 euros).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les décisions modificatives exposées ci-dessus.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
60631 – fourniture d'entretien	1 500	2152 – installation de voirie	2 000
022 – dépenses imprévues	- 1 500	21312 – Bâtiments scolaires	- 2 000
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

### **11. Prise en charge des frais de repas pour les élus non indemnisés**

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil municipal avait décidé de rembourser les frais de déplacement aux élus non indemnisés. Il est proposé de rajouter les frais de repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux élus non indemnisés le remboursement des frais de déplacement (y compris le parking) et de repas, engendrés dans le cadre de leurs fonctions.

### **12. Réforme des rythmes scolaires : application à la rentrée 2014/2015**

Par ordonnance du 23 juillet 2014, le Tribunal administratif de Strasbourg a suspendu la délibération du Conseil municipal de Herrlisheim du 17/06/2014 qui refusait d'appliquer la réforme des rythmes scolaires.

Il est enjoint à la commune de prendre toutes dispositions utiles pour permettre l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires, à compter de la rentrée scolaire 2014, selon le calendrier hebdomadaire défini par le directeur académique des services de l'éducation nationale, à savoir :

Lundi : 8h15-11h45 et 13h45-15h30

Mardi : 8h15-11h45 et 13h45-15h30

Mercredi : 8h00-11h00 (soutien scolaire de 11h00 à 12h00)

Jeudi : 8h15-11h45 et 13h45-15h30

Vendredi : 8h15-11h45 et 13h45-15h30

Des dispositions ont été prises par la commune et par l'association chargée de la gestion du périscolaire pour que les rythmes familiaux ne soient pas trop perturbés. Les horaires du périscolaire ont ainsi été adaptés aux nouveaux horaires de classe : les enfants seront accueillis à partir de 7h30, pour la pause méridienne et de 15h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que de 11h00 à 18h30 les mercredis. Un deuxième site d'accueil sera mis en place à l'école maternelle de 15h30 à 16h15 pour les enfants qui y sont scolarisés, avec mise à disposition des ATSEM dont les horaires de travail ont également été adaptés. La tranche 15h30 – 16h15 sera facturée 1 euro à tous les parents, quel que soit l'âge de l'enfant, les revenus des parents et le lieu d'accueil (le tarif « classique » du périscolaire s'applique aux autres tranches horaires). Cette organisation est proposée à titre expérimental et dans la limite des places disponibles (soit 36 enfants au périscolaire + 20 enfants à l'école maternelle) dans la mesure où nous n'avons aucun recul sur les futurs besoins des parents d'élèves. Un courrier personnalisé leur sera adressé très prochainement pour expliquer le système mis en place.

Après délibération, le Conseil municipal, avec 1 contre et 4 abstentions,

- PREND ACTE de l'ordonnance du Tribunal administratif du 23 juillet 2014 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

### **13. Motion de soutien à la Brigade verte**

La proposition de loi visant à créer des polices territoriales et portant diverses dispositions relatives à leur organisation et leur fonctionnement a été adoptée au Sénat le 16 juin dernier. Elle prévoit de fusionner les emplois d'agents de police municipale et les gardes-champêtres, de renforcer les obligations de formation des personnels, de modifier le fonctionnement des conventions de coordination entre les collectivités locales et les services de l'état, et de favoriser la mutualisation des agents. Il s'agit là d'une véritable avancée sociale et professionnelle.

Néanmoins, la particularité et les dispositions spécifiques du droit local (qui prévoient le recrutement d'un garde-champêtre par commune) sont voués à disparaître selon ce texte. Ainsi la structure Brigade Verte sous la forme et son statut actuel de syndicat mixte est amené à disparaître dans un délai prévu au plus tard le 31 décembre 2019, le personnel devant obligatoirement exercer ses missions au sein d'une commune ou d'une communauté de communes. D'autre part, il est prévu que durant cette période transitoire, le syndicat ne pourra plus recruter.

Il s'agit là d'une véritable menace pour la structure et son organisation actuelle qui a fait ses preuves depuis 25 ans de par sa proximité avec les élus et la population. Aujourd'hui encore, de nouvelles communes adhèrent, ce qui prouve bien sa notoriété et son efficacité !

Les élus de Herrlisheim-près-Colmar, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade verte mis en danger par cette proposition de loi, réaffirment solennellement :

- leur indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ;
- leur volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

### **14. Motion contre la fusion de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne**

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de soumettre au Parlement un projet de redécoupage de la carte régionale. Celui-ci se traduit par la réduction du nombre de régions et particulièrement par la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. A terme est également prévue la suppression des départements. Les députés ont adopté mercredi 23 juillet 2014 le 1<sup>er</sup> volet de la réforme territoriale qui prévoit une carte de France à 13 régions et le report des élections départementales et régionales de mars à décembre 2015. Le Sénat pourra encore faire évoluer cette nouvelle carte des régions à l'automne.

Les élus de Herrlisheim-près-Colmar déplorent la confusion dans laquelle la nouvelle carte des régions a été établie, l'absence totale de concertation avec les élus locaux et les présupposés erronés sur lesquels s'appuie cette réforme. En effet,



le passage de 22 régions à 13 régions ne permettra pas de faire des économies. Bien au contraire, on peut penser que l'éloignement entre le centre de décision et le terrain amène, comme cela est déjà le cas dans de nombreuses régions, voire de départements, la création d'échelons administratifs intermédiaires qui représenteront autant de coûts supplémentaires. Se posera inévitablement la question du devenir des sièges actuels des régions. De même, ce n'est pas en fusionnant l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne mais en mutualisant certaines compétences (transports, universités, culture, tourisme, ...) qu'on peut réduire la dépense publique. En outre, le redécoupage territorial n'est pas pertinent : les liens de l'Alsace avec le Territoire de Belfort, voire le Nord de la Franche-Comté, sont très concrets et correspondent davantage à un bassin de vie qu'une fusion Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne. En conséquence, la majorité du Conseil municipal exprime, en l'état, un avis défavorable à la fusion entre les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

### **15. Motion contre la baisse massive des dotations de l'Etat**

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017. Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle, avec de graves conséquences pour les territoires, leurs habitants et les entreprises. En effet, les collectivités locales sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne des habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Les élus de Herrlisheim-près-Colmar, conscients de ces enjeux, demandent

- le réexamen du plan de réductions des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes, impactant les budgets de nos collectivités.

### **16. Strenggraben : vente de terrains**

Le Maire rappelle que le tronçon du fossé dit Strenggraben allant de la parcelle 14 section 1 à la parcelle 7 section 5 n'est plus affecté à un service public. Ce tronçon a donc été désaffecté, déclassé et intégré dans le domaine privé de la commune, par délibération du 28 avril 2008. Il avait alors été proposé aux riverains d'acquérir les parcelles correspondant au fossé mais le dossier a été bloqué par certains opposants au projet.

Aujourd'hui, le dossier avance de nouveau, notamment dans le cadre de la vente d'une propriété Rue du Fossé. Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de vendre les parcelles qui correspondent au fossé dit Strenggraben aux propriétaires des parcelles section 5, n° 2, 4 et 5.

Le service des Domaines avait été consulté et a évalué ce terrain fin 2010.

Après délibération, le Conseil municipal, avec 15 voix pour, 3 abstentions et 1 contre

- DECIDE la vente du terrain correspondant au fossé aux propriétaires précités, au prix proposé par le service des domaines (les frais d'arpentage seront à la charge des acquéreurs) ;
- CHARGE le Maire de mener les tractations avec les riverains ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

### **17. Divers**

- Commission Locale de l'eau du SAGE III-Nappe-Rhin (document de planification pour la préservation des ressources en eau) : Jérôme BAUER pose sa candidature.

- Le logement au-dessus de l'école maternelle est occupé depuis le 12 juin 2014 (bail de 3 ans).

- Suite à l'accident sur la voie publique du 24 mars 2014, le véhicule et la remorque sont hors d'usage. L'assurance a versé 4 000 euros pour la voiture et 20 euros pour la remorque. Les véhicules ont été sortis de l'actif de la commune.

- Les chantiers en cours dans les écoles : l'enlèvement d'une fosse septique non étanche à l'école élémentaire, l'installation de buts multi-sports financés par les Grenouilles sportives, la finalisation du local de rangement à l'école maternelle et les travaux d'été.

- Les agents communaux ont remis en état les chemins du vignoble, ravinés suite aux fortes pluies de ces derniers jours. L'association foncière est également en train de reprendre les chemins de la plaine dont elle a la charge.

- Installation de poubelles dans la commune : une cartographie est en cours d'élaboration pour une meilleure répartition sur l'ensemble du village.

- La commission « Fleurissement » est passée dans le village ce lundi 28/07 à 17h00.

**Le procès-verbal complet est disponible à la mairie ou sur le site internet**  
**<http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>**



## AGENDA

### SEPTEMBRE

- 2 Rentrée scolaire
- 4 Inscriptions cours de musique de 18h à 19h45 en salle de musique
- 06 Opération Bio déchets
- 13 Portes ouvertes bibliothèque municipale
- 14 Carpes frites sapeurs pompiers
- 20 Inauguration aire de dépôts végétaux
- 21 Installation du nouveau curé à Eguisheim
- 26 A.G. Grenouilles sportives et soirée parents
- 28 Fête Patronale  
Repas choucroute

### OCTOBRE

- 4 & 5 Exposition fruitière
- 06 Réunion « Journée citoyenne »
- 10 Exercice d'automne sapeurs pompiers
- 11 & 12 Bourse aux vêtements
- 17 Collecte de sang
- 20 A.G. Troupe Théâtrale de Herrlisheim
- 24 Soirée Halloween Grenouilles Sportives

## INFO

### SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL

Le Syndicat vient d'accueillir son nouvel agent chargé de la relève des compteurs.

Il s'agit de M. Florian BRAESCH Il prend la suite de M. Laurent DEISS qui rejoint l'équipe technique.

Il possède une carte d'identification avec photo au cas où vous souhaitez vérifier son identité.



## TRANSPORTS EN COMMUN

### I. Nouveau tarif bus pour les collégiens de la C.A.C.

C.A.C

Afin de promouvoir le transport public et de renforcer son action sociale, la Communauté d'Agglomération de Colmar propose la gratuité de l'abonnement annuel sur la période scolaire à partir de la rentrée 2014, pour les collégiens résidant sur son territoire (Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebnheim, Niedermorschwihr, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim-Logelbach et Zimmerbach).

Ainsi, sur le prix de l'abonnement annuel (carte Pulséo Annuel 2014-2015), les collégiens vont pouvoir se déplacer sur l'ensemble du réseau de manière illimitée toute l'année pour un montant réduit à 49,80 € au lieu de 176 €. Les 126,20 € restants sont pris en charge par la C.A.C.

### 2. Tarification train et bus pour les collégiens et les lycéens

Certains élèves associent le train et le bus pour se rendre dans leur lieu d'étude à l'intérieur du périmètre de la C.A.C en cumulant un titre de transport pour le train et un second pour le bus. Afin de favoriser une homogénéité tarifaire sur son périmètre, la C.A.C, la Région Alsace et le Conseil général du Haut-Rhin ont décidé que les scolaires titulaires d'un abonnement de train (ASR : abonnement scolaire réglementé), reliant 2 gares situées dans le périmètre de la C.A.C et pris en charge partiellement par le CG68, pourront voyager sur le réseau TRACE avec un coût global des 2 abonnements de 16,60 euros / mois (prix de la Pulséo) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Comment faire ? Pour les élèves de moins de 16 ans, dont l'abonnement SNCF est gratuit, vous devrez acquérir une carte Pulséo au tarif plein auprès de la boutique TRACE. Pour les élèves de plus de 16 ans : dans un premier temps, vous devrez récupérer l'abonnement SNCF en vous acquittant d'une quote-part de son coût total ; puis dans un deuxième temps, vous devrez vous rendre à la boutique TRACE, muni de votre abonnement SNCF, et acquérir une carte Pulséo à tarif réduit (dans ce cas, votre dépense SNCF + PULSEO sera équivalente à une carte PULSEO plein tarif).

Pour bénéficier de ces dispositifs, rendez-vous à l'agence commerciale TRACE pour établir votre abonnement sur présentation des documents suivants :

- photo d'identité ou possibilité d'être photographié sur place
- pièce d'identité
- justificatif d'adresse (facture téléphone, gaz, électricité, ...)
- justificatif d'inscription dans un collège pour l'année scolaire 2014-2015

L'agence commerciale TRACE vous accueille 29 rue Kléber à Colmar du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h, en continu, et le samedi de 7 h 30 à 12 h.

**Plus d'informations : Allô Trace 03 89 20 80 80**



## LA COLLECTE DES BIO DECHETS



Après 3 mois de fonctionnement, les résultats sont là : on est passé de 7,55 tonnes à 5,70 tonnes d'ordures ménagères par semaine, et les bio déchets représentent 1,50 tonnes chaque semaine. Si l'on ramène ces chiffres à l'habitant, chacun de vous produit par an : 167 kg d'ordures ménagères + 42 kg de bio déchets + 45,50 kg de papier - carton - plastiques. Ces résultats, fruits de nos efforts, place la commune de Herrlisheim parmi les meilleurs du département en matière de tri.

Les équipes de la C.A.C et de la commune vous félicitent et vous remercient pour votre implication dans la gestion des déchets !

Nous vous encourageons à continuer dans cette voie et pour faciliter votre démarche éco citoyenne, nous vous invitons à venir retirer un nouveau bio seau le :

**samedi 6 septembre 2014, parking arrière de la mairie, de 9 h 00 à 18 h 00**

Ce nouveau seau, ajouré, permet l'assèchement des aliments, évitant ainsi leur décomposition et les mauvaises odeurs.

## AIRE DE DECHETS VERTS



Comme nous vous l'avions annoncé, une aire de stockage et de broyage des déchets verts est en cours d'installation sur le parking de la gare. Elle sera inaugurée le **samedi 20 septembre de 10h00 à 13h00**. Cette matinée sera l'occasion de connaître les règles d'utilisation du site et de vous sensibiliser au jardinage au naturel, le tout autour du verre de l'amitié.

Le site accueillera les déchets verts des particuliers de Herrlisheim aux heures d'ouverture définies par la commune : **les lundis, mercredis et samedis de 15h00 à 17h00**. Le broyage des végétaux jusqu'à 12 cm de diamètre sera effectué par le broyeur de la commune, puis le broyat sera mis à disposition des habitants. Pour les déchets verts non broyés sur place, lorsqu'une certaine quantité sera atteinte, ceux-ci seront enlevés et traités par un prestataire.

Nous espérons que cette aire de déchets verts répondra à vos besoins. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un site expérimental et qu'un bilan sera dressé à l'issue d'une année de fonctionnement, afin de donner suite (ou non) à l'opération.

**Date 1ère ouverture : lundi le 8 septembre à 15h**

## BORNES DE TRI SELECTIF

La communauté d'Agglomération de Colmar a engagé une politique globale de gestion des déchets produits sur son territoire, alliant économie et écologie. Le tri sélectif des matériaux, en vue d'une valorisation, est un des piliers de cette politique.

La commune d'Herrlisheim, en collaboration avec la C.A.C qui finance le projet, va doubler d'ici la fin de l'année le point d'apport volontaire situé dans la cour de l'Hôtel de Ville. Cet enfouissement de nouveaux bacs va permettre de répondre aux besoins croissants de la commune.

### Rappel des consignes de tri :

**Bac Vert** : uniquement bouteilles en verre, pots de confiture, bocaux en verre

**Déchets interdits** : la vaisselle cassée, les vases cassés, les verres à boire, les couvercles des pots en verre, les bouchons des bouteilles

**Bac Bleu** : uniquement bouteilles et flacons en matière plastique, papiers, cartons, journaux, illustrés, prospectus, papier kraft, briques alimentaires

**Déchets interdits** : les conserves métalliques, les canettes, les barquettes plastiques, les pots de yaourt, les films et sachets plastiques ou tout déchet plastique autre que les bouteilles et flacons

Par ailleurs, le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est considéré comme un dépôt sauvage. Ce délit est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. *Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 (articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement et l'article R635-8 du code pénal).*

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos services  
au n° vert 0 800 800 731 ou par mail : [tri@agglo-colmar.fr](mailto:tri@agglo-colmar.fr)

## ECOL'O TRI



**1 152 euros** : c'est la somme versée par la C.A.C aux deux écoles pour la collecte des papiers, cartons et bouteilles plastique. Un grand MERCI à Bruno pour son investissement et à tous ceux qui déposent leurs déchets dans les bennes bleues des écoles !

# Etat Civil - Information

## Les grands anniversaires du mois de septembre

BONETTI Anillo né le 01/09/1935  
BECK Marie-Odile née ADAM le 05/09/1934  
VINCENTZ Marie-Louise née DOLFUS le 09/09/1929  
VORBURGER Marie-Louise née RICHERT le 10/09/1927  
KAMMERER Madeleine née ETTWILLER le 11/09/1939  
BILLICH Charlotte née MEYER le 13/09/1935  
BURR Marie-Louise née QUINTLÉ le 19/09/1932  
SPECK Jeanne née BIEGEL le 22/09/1928  
RENNIÉ Bernard né le 25/09/1936  
PIAZZON Silvia née ALFIER le 29/09/1935

Bon anniversaire !



## Naissances

**Gabriel CARION**  
le 3 juin

**Hugo GROS MANGIN**  
le 22 juin

**Billie RENOIR**  
le 9 juin



**Capucine HENRY**  
le 29 juin

**Baptiste FURSTENBERGER**  
le 16 juillet

## Décès

**Bernard JEROME**  
le 9 juillet

**Berthe BANNWARTH**  
Le 8 août

## MAISONS FLEURIES 2014 : CONCOURS

Chaque année, l'Agence de Développement Touristique et le Conseil général du Haut-Rhin organisent le concours départemental des Maisons fleuries. Ce concours récompense les initiatives privées en matière de fleurissement et concerne les bâtiments ou espaces privés et publics, regroupés en plusieurs catégories (maisons, balcon ou terrasse, fenêtres, immeubles, hôtels, fermes, ...).

La commune de Herrlisheim-près-Colmar étant labellisée 2 fleurs, ses habitants peuvent participer à ce concours. Pour ce faire, il suffit de transmettre vos photos numériques (format JPEG) par mail ou CDROM à Mme Isabelle DUMALIN (03 89 20 45 86 ou [adtanimation@tourisme68.com](mailto:adtanimation@tourisme68.com)) avant le 30 octobre prochain.

Une première sélection est faite par chaque jury d'arrondissement sur la base des photos qui ont été envoyées. Cette liste est transmise à l'Agence de Développement Touristique qui met en place le jury départemental dont la composition est identique à celui des Villes et Villages fleuris. Les lauréats sont récompensés lors de la remise des prix départementale annuelle. Après avoir établi le palmarès de ce concours, les départements peuvent proposer au Concours national des Villes et Villages fleuris un ou plusieurs lauréats parmi ceux qu'ils jugent susceptibles de recevoir une distinction nationale. Ces prix sont également remis au cours de la remise des prix départementale annuelle.

Bonne chance à tous !

## PANNEAUX DES COMMERCANTS DANS LA COMMUNE

**Une réunion de travail sera organisée le mercredi 24 septembre à 19h00 salle des sociétés à la mairie.** Il s'agit de reprendre un dossier démarré il y a plus de 2 ans afin d'aboutir à une signalétique harmonieuse dans le village. Tous les viticulteurs, commerçants, entreprises et artisans concernés sont invités à cette réunion.

# Petites annonces



## OBJETS TROUVES

1 VTT enfant, marque BTWIN, rouge  
1 VTT adulte, marque FLYKE, noir.  
1 poussette rouge et grise  
Les 2 vélos et la poussette  
peuvent être récupérés à la Mairie.

## DIVERS

### AVIS A TOUTES LES PERSONNES NEES EN 1949

La classe 1949 organisera un repas au Coin du Meunier  
le samedi 15 novembre 2014 à 19 heures.

Si vous êtes intéressés, si vous voulez vous inscrire ou  
avez besoin de plus de renseignements, veuillez nous  
contacter :

Juliette SIGRIST, 2 rue des Vosges,  
tél. 0389493340, portable 0676652992

juliette.sigrist@wanadoo.fr  
Gérard HIRTZ, 3 rue des Pinsons,  
tél. 0389493752, portable 0606654920,  
hirtzg@wanadoo.fr

Un chèque caution de 20 euros par personne sera  
demandé lors de l'inscription.

### Correspondant de presse locale

L'actualité de votre commune vous intéresse,  
vous disposez de temps libre, d'un ordinateur et d'un  
appareil photo, devenez correspondant de presse locale  
à Herrlisheim pour le journal L'Alsace.

Renseignements auprès de Mme Micheline Ritter :  
**03 69 45 92 50**

## REMERCIEMENTS

**Un grand MERCI aux sapeurs pompiers** du village  
pour leur professionnalisme et leur gentillesse.

Grâce à vous, Capucine est en pleine forme !  
Xavier, Marjorie HENRY et leurs enfants

## RAPPEL

## APPEL AUX TALENTS LOCAUX

La commune organise les samedi 1er et dimanche 2 novembre une exposition intitulée « Rencontre avec nos talents locaux ».

L'exposition, qui se tiendra salle Saint-Michel, a pour but de mettre en valeur les talents de notre village, connus ou non, de leur donner une visibilité au travers d'une vitrine éphémère, et de partager avec le public leurs passions et créations (peinture, aquarelle, photographie, sculpture, bijoux, broderies, ...).

### Modalités de publication des petites annonces

Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier. Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant.

## AVIS AUX ARBORICULTEURS !

Vends 24 cageots plus 100 bouteilles (1 litre) pour jus de  
pomme, le tout à 150 €uros

**Tél. 03 89 49 36 19**

Femme de ménage cherche quelques heures de ménage  
et/ou repassage

**Tél. 06 26 97 88 87**

### Electricité Vincentz

17 rue d'Eguisheim  
cède gratuitement 70 m<sup>3</sup> de palettes.  
Elles peuvent être récupérées le  
- vendredi 5 septembre de 14 à 17 heures  
- samedi le 6 septembre de 8 à 10 heures.

Jeune couple cherche sur Herrlisheim ou dans un rayon de 10  
km, une maison minimum 120 m<sup>2</sup>, 4 chambres, 2 salles de bain  
avec terrain de 500 m<sup>2</sup> minimum. Sous sol impératif.

Pas de gros travaux.  
Budget maximum : 275 000 €

**Tél. 06 03 80 52 61**

### HERRLISHEIM EN EXCLUSIVITE A VENDRE 4 LOTS A AMENAGER :

F2 : 54 m<sup>2</sup> / F3 : 66 m<sup>2</sup>  
Et 2 duplex F4/F5 : 120 m<sup>2</sup>  
Contact : MRT Consultant

**M. Baumgartner 06 43 86 94 69**

## Les Mercredis de l'Apprentissage

La CCI organise des réunions d'information sur l'apprentissage les 3, 10, 17 et 24 septembre, les 1, 8 et 15 octobre, les 5, 12 et 26 novembre, ainsi que les 3, 10 et 17 décembre 2014. De 9h à 11h ou de 14h à 16h, à la CCI de Colmar. Inscription obligatoire au **03 89 20 20 12**

## ATTENTION

2 cambriolages ou tentatives ont eu lieu dans la nuit  
de samedi à dimanche dernier.

**Prenez vos précautions et soyez vigilants !**

# REPAS "CHOUCROUTE"



H  
E  
R  
R  
L  
I  
S  
H  
E  
I  
M

organisé par l'Association  
« Le Coup de Main »

à l'occasion de la fête patronale Saint Michel,

**Dimanche 28 septembre 2014 à midi,**  
salle St Michel, place de l'Eglise.



## MENU

**Apéritif + bretzel**  
**Choucroute garnie**  
**Munster**  
**Dessert**  
**Café**

Prix par personne : 18 €  
Menu enfant : 8 €  
Boissons en sus.

Inscription à l'aide du talon ci-dessous à remettre  
au secrétariat de la mairie pour le lundi 22 sep-  
tembre 2014 au plus tard.

Amicalement,  
Le Président  
Lucien STOECKLIN

**Invitez vos familles,  
vos amis, ...**

**Venez nombreux !**

Talon réponse à remettre au secrétariat de la mairie pour le 22/09/2014 au plus tard.

Je soussigné .....

participe au repas du 28 septembre 2014.

Repas à 18 € : ..... soit .....€

Repas à 8 € : ..... soit .....€

Total .....€

Ci-joint, règlement de ..... € (chèque à l'ordre de l'Association « Le Coup de Main »)